

Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Loire-Atlantique

**Installation des Jeunes Agriculteurs - Modification du Plan de Développement d'Exploitation  
GUIDE DE DECISION POUR LE DEPOT D'UN AVENANT**

VOUS ENVISAGEZ UNE MODIFICATION DE VOTRE PDE.

Ce document a été conçu pour vous aider à savoir si vous devez déposer un avenant et de quel type.

<b>1</b>	<b>Les effectifs animaux sont modifiés et la variation (baisse ou augmentation) est supérieure à 25%</b>	<input type="checkbox"/> <b>NON</b> ⇒ Passez à la question 2	<input type="checkbox"/> <b>OUI</b> ⇒ Vous devez déposer un avenant CDOA ----->	cochez ici : <input type="checkbox"/> <b><u>Avenant</u></b> <b><u>CDOA</u></b>	
<b>2</b>	<b>La nature des productions varie de façon importante</b>	<input type="checkbox"/> <b>NON</b> ⇒ Passez à la question 3 a	<input type="checkbox"/> <b>OUI</b> ⇒ Vous devez faire un courrier à la DDTM qui décidera si vous devez déposer un avenant → Puis passez à la question 3 a		
<b>3a</b>	<b>La modification concerne la variation de surface</b>	<input type="checkbox"/> <b>NON</b> ⇒ Passez à la question 4	<input type="checkbox"/> <b>OUI</b> ⇒ Passez à la question 3 b		
<b>3b</b>	<b>La variation de surface pondérée est supérieure à 25 % (cf. annexe pour calcul)</b>	<input type="checkbox"/> <b>NON</b> ⇒ Passez à la question 4	<input type="checkbox"/> <b>OUI</b> ⇒ Vous devez déposer un avenant CDOA ----->	cochez ici : <input type="checkbox"/> <b><u>Avenant</u></b> <b><u>CDOA</u></b>	
<b>4</b>	<b>Vous passez du statut d'Agriculteur à Titre Principal (ATP*) à celui d'Agriculteur à Titre Secondaire (ATS**) ou réciproquement</b>	<input type="checkbox"/> <b>NON</b> ⇒ Passez à la question 5	<input type="checkbox"/> <b>OUI</b> ⇒ Vous devez déposer un avenant CDOA ----->	cochez ici : <input type="checkbox"/> <b><u>Avenant</u></b> <b><u>CDOA</u></b>	
<p>* ATP (agriculteur à titre principal) : Vous retirez plus de 50 % de votre revenu professionnel, de votre activité agricole ** ATS (agriculteur à titre secondaire) : Vous retirez entre 30 et 50 % de votre revenu professionnel, de votre activité agricole</p>					
<b>5</b>	<b>Vous changez d'exploitation</b>	<input type="checkbox"/> <b>NON</b> ⇒ Passez à la question 6	<input type="checkbox"/> <b>OUI</b> ⇒ Vous devez déposer un avenant CDOA ----->	cochez ici : <input type="checkbox"/> <b><u>Avenant</u></b> <b><u>CDOA</u></b>	

6	Un associé arrive ou quitte l'exploitation	<input type="checkbox"/> <b>NON</b> ⇒ Passez à la question 7	<input type="checkbox"/> <b>OUI</b> ⇒ Vous devez déposer un avenant CDOA ----->	cochez ici : <input type="checkbox"/> <u>Avenant</u> <u>CDOA</u>	
7	Vous modifiez votre plan d'investissement	<input type="checkbox"/> <b>NON</b> ⇒ Passez à la <u>conclusion</u>	<input type="checkbox"/> <b>OUI</b> ⇒ Passez à la question 8		
8	<b>Vous prévoyez <u>uniquement</u> de remplacer un investissement prévu au PDE par un investissement de même montant</b>	<input type="checkbox"/> <b>NON</b> ⇒ Passez à la question 9	<input type="checkbox"/> <b>OUI</b> ⇒ S'il est de classe « OSIRIS »*** différente, vous devez déposer un avenant simplifié -----> → Sinon passez à la question 9	----->	cochez ici : <input type="checkbox"/> <u>Avenant</u> <u>Simplifié</u>

\*\*\* Classes OSIRIS :

000 : Foncier      100 : Aménagements fonciers      200 : Reprise de capital d'exploitation  
300 : Plantations      400 : Bâtiments      500 : Cheptel  
600 : Matériel      700 : Biens incorporels      800 : Stocks permanents      900 : Autres (investissements touristiques, forestiers...)

9	<b>Vous prévoyez <u>uniquement</u> d'anticiper un investissement prévu au PDE</b>	<input type="checkbox"/> <b>NON</b> ⇒ Passez à la question 10 a	<input type="checkbox"/> <b>OUI</b> ⇒ Si le montant de l'investissement anticipé est supérieur à 25 % du montant total des investissements prévus au PDE, vous devez déposer un avenant CDOA -----> → Sinon passez à la question 10 a	cochez ici : <input type="checkbox"/> <u>Avenant</u> <u>CDOA</u>	
10a	<b>Vous prévoyez <u>uniquement</u> de nouveaux investissements non prévus au PDE</b>	<input type="checkbox"/> <b>NON</b> ⇒ Passez à la question 11	<input type="checkbox"/> <b>OUI</b> ⇒ Parmi les nouveaux investissements, certains sont-ils financés par des prêts bonifiés ? → Si non, passez à la question 10 b → Si oui, le montant des nouveaux investissements est-il supérieur à 25 % du total des investissements prévus sur 5 ans ? Si oui, vous devez déposer un avenant CDOA -----> Si non, vous devez déposer un avenant simplifié-----> → Puis passez à la question 10 b	cochez ici : <input type="checkbox"/> <u>Avenant</u> <u>CDOA</u> ----->	cochez ici : <input type="checkbox"/> <u>Avenant</u> <u>Simplifié</u>

10b	<p><b>Vous prévoyez <u>uniquement</u> de nouveaux investissements non prévus au PDE</b></p>	<p><input type="checkbox"/> <b>NON</b> ⇒ Passez à la question 11</p>	<p><input type="checkbox"/> <b>OUI</b></p> <p><b>1) Vous devez calculer le montant des nouveaux investissements par année du PDE :</b> Nouveaux investissements prévus pour</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'année 1 : ..... €            l'année 2 : ..... €</li> <li>- l'année 3 : ..... €            l'année 4 : ..... €</li> <li>- l'année 5 : ..... €</li> <li>- <b>total pour les 5 années : ..... €</b></li> </ul> <p><b>2) Vous devez ensuite calculer le % des nouveaux investissements par rapport au montant total des investissements prévus sur les 5 ans</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- année 1 : ..... %            année 2 : ..... %</li> <li>- année 3 : ..... %            année 4 : ..... %</li> <li>- année 5 : ..... %</li> <li>- <b>total pour les 5 années : ..... %</b></li> </ul> <p>⇒ Si un des pourcentages annuels est supérieur à 25%, vous devez déposer un avenant CDOA -----&gt;</p> <p>⇒ Si le % total pour les 5 années est supérieur à 50%, vous devez déposer un avenant CDOA -----&gt;</p> <p>⇒ Si vous n'êtes pas dans l'une des deux situations précédentes, passez à la question 11</p>	<p>cochez ici :</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><b><u>Avenant CDOA</u></b></p>	
11	<p><b>Vous prévoyez <u>uniquement</u> de modifier le montant d'investissements prévus au PDE</b></p>	<p><input type="checkbox"/> <b>NON</b> ⇒ Passez à la question 12</p>	<p><input type="checkbox"/> <b>OUI</b></p> <p><b>1) Vous devez calculer la variation (baisse ou augmentation) entraînée par la modification du montant des investissements par année du PDE :</b> Variation du montant des investissements pour</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'année 1 : ..... €</li> <li>- l'année 2 : ..... €</li> <li>- l'année 3 : ..... €</li> <li>- l'année 4 : ..... €</li> <li>- l'année 5 : ..... €</li> </ul> <p><b>2) Vous devez ensuite calculer le % par rapport au montant total des investissements prévus sur les 5 ans</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- année 1 : ..... %</li> <li>- année 2 : ..... %</li> <li>- année 3 : ..... %</li> <li>- année 4 : ..... %</li> <li>- année 5 : ..... %</li> </ul> <p>⇒ Si un des pourcentages annuels est supérieur à 25%, vous devez déposer un avenant CDOA -----&gt;</p> <p>→ Si vous n'êtes pas dans cette situation, passez à la question 12</p>	<p>cochez ici</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><b><u>Avenant CDOA</u></b></p>	

12	Vous modifiez votre plan d'investissement mais vous n'êtes pas concerné par les questions 8, 9, 10 a & b, et 11 <u>ou</u> vous envisagez de multiples opérations	<input type="checkbox"/> <b>NON</b> ⇒ Passez à la <u>conclusion</u>	<input type="checkbox"/> <b>OUI</b> ⇒ Vous devez informer par courrier la DDTM des modifications de votre investissement. Un courrier vous sera adressé vous indiquant si vous devez déposer un avenant.		
----	--	--	---	--	--

## CONCLUSION

- **Vous avez coché au moins une fois Avenant CDOA** : Vous devez déposer un nouveau PDE actualisé sur les 5 années suivant votre installation (présentation du projet s'il est modifié, tableaux économiques modifiés, nouveau plan de financement couvrant les 5 exercices suivant l'installation et intégrant les investissements déjà réalisés).
- **Vous n'avez pas coché Avenant CDOA mais vous avez coché au moins une fois Avenant Simplifié** : vous devez remplir l'imprimé Avenant simplifié ci-joint ou disponible auprès de la DDTM.
- **Vous n'avez coché ni Avenant CDOA ni Avenant Simplifié** : vous n'avez pas besoin de déposer d'avenant.

Nota : même en cas de modification ne nécessitant pas d'avenant (CDOA ou simplifié), celle-ci doit être déclarée dans la fiche annuelle de suivi à transmettre à la DITE dans un délai de 6 mois à compter de la date anniversaire de l'installation (date indiquée sur le certificat de conformité).

### **ATTENTION : Modifications au cours de la 1<sup>ère</sup> année de votre installation :**

**Sauf cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, il n'est pas possible de modifier substantiellement vos productions ou votre programme d'investissement avant le terme des 12 mois suivant la date « officielle » d'installation (date fixée dans le certificat de conformité).**

Vous avez néanmoins la possibilité de réaliser les modifications qui n'occasionnent pas de dépôt d'avenant simplifié ou d'avenant CDOA

## Annexe : Calcul de la variation de surface pondérée

### Mode d'emploi :

1. Reprendre les surfaces prévues au PDE et les convertir en surface pondérée, calculer le total T1 en surface pondérée (1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> colonnes du tableau ci-dessous)
2. Indiquer les surfaces qui seront mises en valeur après modification et les convertir en surface pondérée, calculer le total T2 en surface pondérée (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> colonnes du tableau ci-dessous)
3. Calculer le % de variation de surface :  $(T2 - T1) / T1 \times 100$

	Surfaces prévues au PDE ou au dernier avenant validé en CDOA		Surfaces réelles après modification	
	Surface en ha (S1)	Surface pondérée correspondante en ha	Surface en ha (S2)	Surface pondérée correspondante en ha
Polyculture		S1 = .....		S2 = .....
Cultures légumières ou maraîchères plein champ (1 culture annuelle)		S1 x 3,08 = .....		S2 x 3,08 = .....
Cultures maraîchères de plein champ (plusieurs cultures annuelles)		S1 x 5,71 = .....		S2 x 5,71 = .....
Cultures maraîchères sous petits tunnels		S1 x 10 = .....		S2 x 10 = .....
Cultures maraîchères sous grands tunnels froids et antigel		S1 x 33,33 = .....		S2 x 33,33 = .....
Cultures maraîchères sous serres chauffées		S1 x 66,67 = .....		S2 x 66,67 = .....
Vignes ou arboriculture fruitière		S1 x 3,08 = .....		S2 x 3,08 = .....
Pépinières générales		S1 x 3,03 = .....		S2 x 3,03 = .....
Horticulture intensive sous plastique		S1 x 33,33 = .....		S2 x 33,33 = .....
Cultures florales de pleine terre		S1 x 12,5 = .....		S2 x 12,5 = .....
Pépinières de jeunes plans		S1 x 8 = .....		S2 x 8 = .....
Horticulture sous serres chauffées		S1 x 100 = .....		S2 x 100 = .....
Saliculture	Nb œillets	S1 (en œillets) x 0,45 = .....		S2 (en œillets) x 0,45 = .....
	TOTAL T1 :	_____	TOTAL T2 :	_____